



DEPARTEMENT DE L'ISERE

PL.1

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE 38475 SATOLAS ET BONCE

Direction Départementale des Territoires  
Service Aménagement Sud-Est (SASE/MDD)  
17, bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 - Grenoble cedex 9  
tel: 04.56.59.46.49

## Légende

- Limite communale (N\_COMMUNE\_DGI\_38475\_038)
- Bâti dur (N\_BATI\_DGI\_38475\_038)
- Bâti léger (N\_BATI\_DGI\_38475\_038)
- Parcellaire (N\_PARCELLE\_DGI\_38475\_038)

## SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- A4 cours d'eau non domaniaux
- AC2 protection des sites classés ou inscrits
- AS1 captage (D.U.P ou rapport géologique)
- AS1 captage : périmètre de protection immédiate (ppi)
- AS1 captage : périmètre de protection rapprochée (ppr)
- AS1 captage : périmètre de protection éloignée (ppe)
- I4 Lignes Haute Tension
- PM2 installations classées et sites constituant une menace pour la salubrité publique
- PT2 protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception
- T3 Dégagements pour la protection de la circulation aérienne
- T8 protection des installations radioélectriques de navigation et d'atterrissage (obstacles et perturbations)
- PT3 réseau téléphonique souterrain

ECHELLE : 1/10.000 /A1  
MODIFIE LE : 19.08.2019

**NB:** Ce document est un plan de référence directement utilisable dans la plupart des cas. Pour plus de précisions, consulter le service gestionnaire de la servitude ainsi que les actes institutifs de la servitude.

## MODIFICATIONS

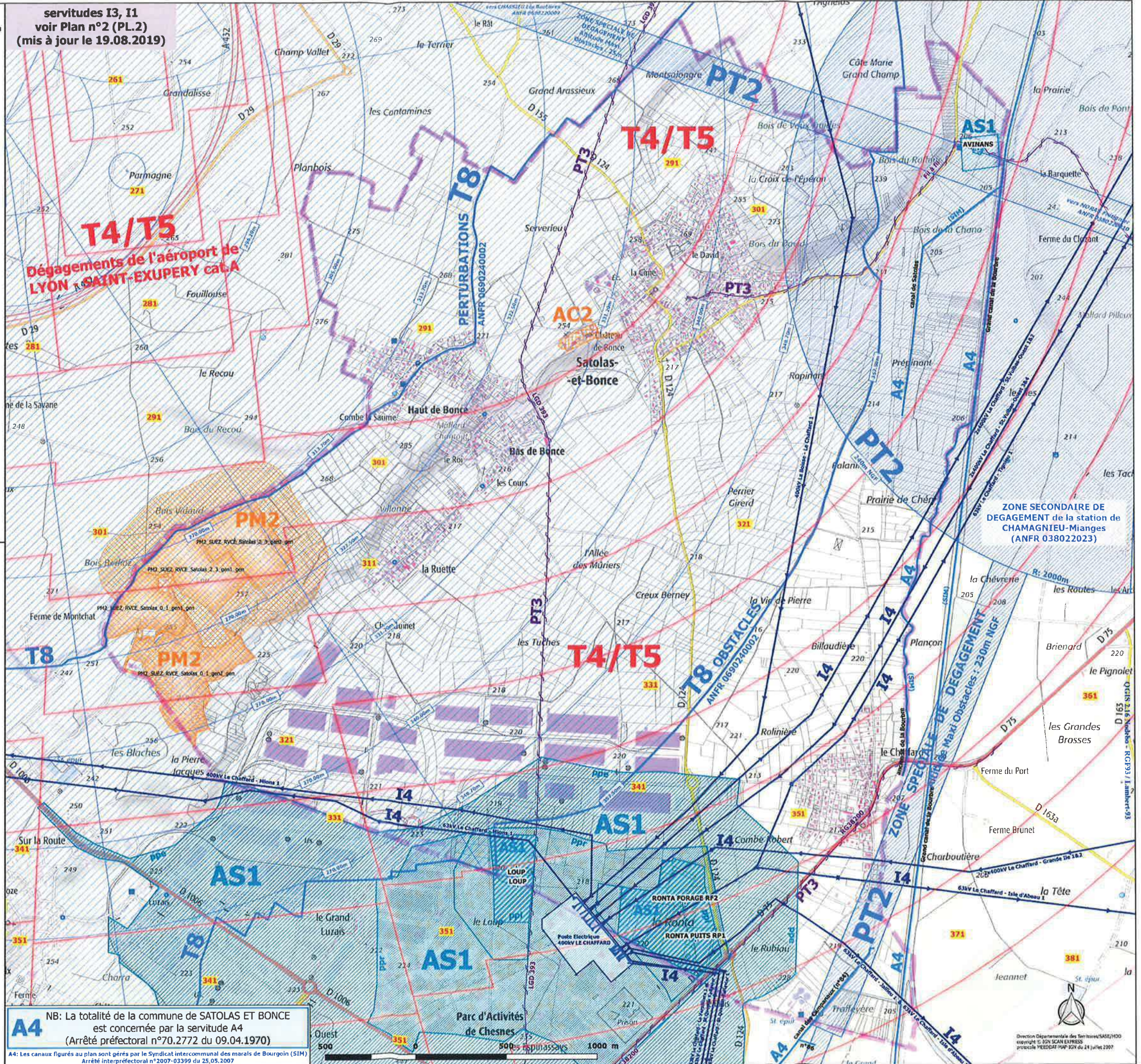
date	code	nature
06.09.99		Mise à jour suite à l'arrêt du POS
28.03.08	I4 AS1	Mise à jour lignes 63kV Chaffard - Jallieu et Chaffard - Isle d'Abreu nouvelle DUP du 30.05.2002 Puits de la Ronta et captages du Loup
05.12.16	PM2 PT1	Mise à jour pour la révision du POS au PLU Ajout des centres de stockage de déchets non dangereux de SITA-MOS dénommés Satolas 0, Satolas 1, Satolas 2 et Satolas 3 Suppression des servitudes sans acte d'institution
19.08.19	PM2 I3 I1	Mise à jour suite à l'Arrêt du PLU. Mise à jour des zones "Satolas 2" et "Satolas 3" du centre de stockage de déchets de SUEZ RV CENTRE EST (ex SITA MOS) Canalisations de matières dangereuses, voir le plan n°2 (PL.2) servitude de passage et d'implantation. Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de matières dangereuses, voir le plan n°2 (PL.2) ainsi que l'acte institutif joint à la liste des SUP.

Vu pour être annexé  
à la délibération d'approbation du PLU  
en date du 10 février 2020.

Le Maire,  
Damien MICHALLET



servitudes I3, I1  
voir Plan n°2 (PL.2)  
(mis à jour le 19.08.2019)



**A4** NB: La totalité de la commune de SATOLAS ET BONCE est concernée par la servitude A4 (Arrêté préfectoral n°70.2772 du 09.04.1970)

A4: Les canaux figurés au plan sont gérés par le Syndicat intercommunal des marais de Bourgoin (SIM) Arrêté interpréfectoral n°2007-03399 du 25.05.2007